

Anthropologie appliquée et asile

Autor(en): **Cottet, Bertrand**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft = revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia**

Band (Jahr): **1 (1996)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1007149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Anthropologie appliquée et asile

Bertrand Cottet

Terrain d'observation anthropologique, l'asile l'est non seulement par les processus d'acculturation qu'il occasionne mais aussi en tant que phénomène impliquant à la fois des individus, des communautés et des gouvernements. Dans une fourmilière d'intérêts divergeants, où la raison d'Etat se dispute parfois avec l'esprit humaniste des associations locales et les *a priori* les moins fondés du grand public, l'ethnologue trouve un objet d'étude passionnant.

Objet d'étude simplement? Ou occasion pour le professionnel des rapports sociaux et culturels de développer une forme spécifique de savoir et de l'appliquer? Après deux ans passés au sein de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés – un organisme faïtier réunissant les œuvres d'entraide actives dans le domaine de l'asile – puis à la tête du service «réfugiés» de Caritas Suisse à Fribourg, cette question reste pour moi fondamentale. En prenant appui sur le terrain de l'asile, je discuterai l'aspect théorique de l'application anthropologique, en m'attardant sur une de ses réalisations possibles, son rôle de *médiatrice* ou de *traductrice*.

Anthropologie et sciences appliquées

La notion d'application se conçoit généralement par opposition à celle de recherche fondamentale. Pourtant, la distinction entre sciences appliquées et sciences fondamentales se dissipe à l'analyse. Gérard Lenclud (1995: 49-63) a mis en évidence les ambiguïtés qu'entretiennent ces deux facettes de la science. Faut-il les distinguer selon leur but premier, l'une visant la connaissance pure, l'autre cherchant un résultat mesurable dans l'univers concret? C'est oublier que le milieu culturel et social qui accorde les moyens intellectuels, techniques et financiers à la mise sur pied d'une recherche fondamentale est souvent le même que celui qui applique les résultats de cette recherche. Les deux démarches se nourrissent l'une de l'autre; les résultats de la recherche fondamentale, comme ceux de la recherche appliquée, autrement dit une «plus-value» économique ou sociale pour la société qui l'a produite, profitent les uns comme les autres au milieu

social qui les a initiées. Les buts à long terme des deux options de la science semblent ainsi extrêmement proches.

La notion d'application est-elle plus conforme à décrire un paradigme propre aux sciences dures plutôt qu'aux sciences sociales? Un aspect fondamental des sciences tracasse toujours l'anthropologie, à savoir la découverte, puis l'application, de grands principes tenus parfois pour universels. Munie de lois universelles, l'anthropologie devrait alors apporter des solutions aux problèmes qu'elle rencontre, à la façon dont les sciences dures appliquent les règles générales de la physique ou de la chimie pour favoriser l'avancée technologique.

A priori, l'application de solutions tirées de principes universels semble constituer un trait caractéristique des sciences dites dures, pour lesquelles la probabilité d'obtenir le résultat escompté paraît beaucoup plus haute. Il en va tout autrement dans l'application de principes jugés universels à des phénomènes humains, culturels ou sociaux, caractérisés par un très haut degré de complexité, et dont les résultats demeurent par conséquent beaucoup moins prévisibles. Ici encore, la distinction ne résiste pas à l'analyse. Selon les travaux de Bruno Latour (1991), les sciences dures se distinguent des sciences sociales par le fait qu'elles agissent dans des contextes extrêmement isolés, ce qui augmentent la probabilité d'atteindre les résultats attendus. En outre, les sciences dures exportent avec leurs conclusions le système référentiel dans lequel celles-là doivent être comprises¹, ce qui renforce leur aspect universel. Au contraire, les disciplines humaines se distinguent des sciences dures par un champ d'expérimentation aussi complexe qu'un être humain ou qu'une société, eux-mêmes en continuelle interaction avec d'autres êtres humains ou d'autres sociétés, et par la difficulté de transcrire des résultats extrêmement nuancés en termes théoriques et universels. Dans des contextes possédant une complexité proche de celle des phénomènes humains, les disciplines les plus scientifiques affrontent également d'énormes difficultés d'application. Songeons par

exemple aux applications scientifiques des découvertes de l'écologie, à l'échelle de la biosphère!

Au-delà de ces différences, la distinction la plus pertinente entre sciences fondamentales et sciences appliquées réside, semble-t-il, dans le type de réseau auquel le savoir se destine en premier lieu. Les connaissances d'un biologiste récemment sorti de l'Université ne varient pas selon le fait qu'il travaille pour la recherche pharmaceutique ou pour un programme d'écologie appliquée. De même, la connaissance préalablement acquise du jeune anthropologue participant à un programme de recherche fondamentale reste globalement la même que celui qu'une organisation humanitaire a engagé. A ceci près que les connaissances dont il dispose, ou qu'il va recueillir, ne bénéficieront pas aux mêmes réseaux de partenaires et ne satisferont pas directement les mêmes demandes sociales.

Cette question rejoint les préoccupations de Paul Jorion. Dans un article intitulé *Reprendre à zéro* (1986), l'auteur affirme en substance que toute science doit correspondre à une demande sociale et que les sciences de l'Homme doivent servir «ici et maintenant». Or la notion d'anthropologie appliquée réside au cœur même de ce concept, celui de subordination à une sollicitation sociale. Car qui parle de réseaux différents parle aussi de besoins différents ou de demandes sociales différentes. Autrement dit, le membre d'un réseau se doit de répondre aux attentes du réseau auquel il appartient, en produisant une forme de savoir qui y correspond. C'est ainsi que les anthropologues britanniques de l'époque coloniale donnèrent naissance à l'anthropologie appliquée, en servant les buts de l'État, alors que l'anthropologie française demeurerait liée au réseau académique.

¹ Système métrique, tableau des éléments, etc.

L'asile, un fait social total

Dans le domaine de l'asile, l'anthropologie évolue dans une dynamique semblable. Partie prenante dans le phénomène étudié, ou mandaté pour un programme particulier, il devient *de facto* la personne par qui «l'anthropologie» s'applique. Afin de mieux percevoir les attentes qui s'exercent sur l'anthropologue ainsi que l'ambiguïté de sa tâche, il semble nécessaire de décrire certaines caractéristiques de l'asile en Suisse.

Sur le plan du droit, l'asile est un processus politique. Il s'agit de la possibilité qu'a un Etat de soustraire un citoyen étranger à des persécutions infligées par un autre Etat. Le débat politique, marqué avant tout par sa pudeur, cède le pas à l'élaboration d'un attirail légal et administratif des plus fournis. Cet appareil juridico-administratif a pour vocation d'assurer deux objectifs parfois contradictoires, à savoir la protection des citoyens victimes d'abus manifestes dans un Etat étranger et la préservation des équilibres économiques et sociaux du pays d'accueil. La quantité des textes illustre le haut degré de complexité juridico-administrative qu'un Etat a développé face à l'arrivée de personnes à protéger, ainsi que l'imbrication de l'asile dans les autres sphères sociales. Ce corpus de lois, d'ordonnances, de directives et de circulaires régit en même temps les droits et devoirs des personnes admises en Suisse à titre provisoire ou définitif, et joue par conséquent un rôle incontournable dans le processus d'intégration.

Effet secondaire de la complexité de la loi, l'environnement juridique renforce le rôle des ONG. Leurs tâches les plus importantes consistent à guider les requérants dans l'opacité de la procédure et à assurer, par le biais de l'assistance financière, l'intégration des réfugiés durant leurs premières années de résidence en Suisse. Mais les relations entre les associations humanitaires et leur «clientèle» ne se limitent pas à cet aspect technique. Les œuvres d'entraide jouent également un rôle très important dans l'ensemble des processus culturels et sociaux

que traversent les réfugiés au cours de leur intégration.

Enfin, la population indigène ne reste pas insensible à la présence de réfugiés: l'asile suscite l'enthousiasme ou la réprobation mais rarement l'indifférence. Les comités de soutien en faveur de certains groupes de réfugiés font parler d'eux régulièrement, ou s'organisent en associations pour défendre leurs intérêts. Un grand nombre de bénévoles s'engagent dans des structures d'entraide pour exécuter différentes tâches d'assistance ou d'aide juridique. A l'inverse, une autre partie de la population s'oppose à l'arrivée de réfugiés considérés comme une menace pour l'ordre social helvétique. Une certaine droite aux tendances populistes cherche à ranimer une sensibilité xénophobe, à laquelle les votes populaires ont toujours mis un terme.

En résumé, l'asile se caractérise par:

- un aspect polémique dû à une perception fortement affective de l'asile et des étrangers et la présence de deux dynamiques contradictoires (accueil et rejet) dans l'ensemble de la société et de ses institutions;
- l'importance et la complexité des facteurs humains, affectifs et traumatiques;
- un haut degré de complexité sociale et institutionnelle;
- un degré élevé de formalisation juridique et de conformation au corpus de lois;
- un fonctionnement systémique.

Dans ce domaine, la demande sociale revêt une importance capitale. Celle-ci ne se mesure pas seulement en terme de besoins éprouvés par les réfugiés ou les requérants d'asile mais se manifeste aussi dans les attentes de la société d'accueil à l'égard des migrants. L'importance et la complexité que prend l'asile dans notre société le rapproche d'un fait social total, selon l'expression de Mauss, avec ses ramifications non seulement dans les milieux politiques, juridiques et économiques, mais aussi sociaux, culturels et humanitaires, en touchant tout à la fois les sphères individuelles et collectives.

Paradoxalement, malgré son aspect systémique, l'asile en Suisse se caractérise par un très faible degré de communication entre les acteurs sociaux. Cette absence de connaissances mutuelles semble en partie

provoquée par l'importance du juridique et de l'aspect polémique de l'asile: l'identité attribuée aux migrants se base sur deux catégories récurrentes, les «économiques» et les «politiques». Cette terminologie se réfère indirectement aux textes légaux, inspirés de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de 1967, qui définissent les critères permettant l'octroi de l'asile. Ces piliers du droit constituent très souvent la loupe par laquelle est filtrée l'identité attribuée aux migrants: autorités et requérants d'asile se conforment aux définitions internationales qui régissent le statut de réfugié, alors que les motifs de fuite – et partant, l'identité des exilés – ne se résument pas au contenu de ces textes.

Les finalités de l'action en anthropologie

C'est dans ce contexte que va s'inscrire l'action de l'anthropologue. Il s'agit *a priori* d'un terrain très riche en possibilités d'intervention, particulièrement au niveau de l'adaptation culturelle et sociale que doivent négocier les migrants. Mais si les angles d'observation et les intérêts anthropologiques semblent infinis, l'action, elle, pose de multiples difficultés.

L'anthropologue ne peut appliquer ses connaissances qu'en fonction d'une finalité préalablement déterminée. Toute action exige un but. Or, ce but n'est pas livré par l'examen du système, de même que le besoin d'agir ne tire pas son origine de la pure observation anthropologique ou ethnographique. L'anthropologue observe et décrit un système social et culturel. Comme tout terrain, le milieu de l'asile possède ses tensions, ses enjeux, ses traditions et ses institutions, ses valeurs et ses symboles. C'est un milieu «qui fonctionne», dans le sens où les différents éléments du système interagissent les uns avec les autres. Une modification de la loi, par exemple, provoque des conséquences auprès des demandeurs d'asile; de même, la variation de l'afflux de réfugiés

potentiels provoque généralement un changement du régime légal ou de la pratique des autorités. Dès lors, pourquoi l'observation du terrain engendrerait-elle en soi la volonté d'appliquer certaines connaissances, dont les conséquences viseraient précisément la modification de ce terrain?

Un apport de l'anthropologie serait-il judicieux? Le système est-il bon ou mauvais, atteint-il ses buts, faut-il le modifier? Impossible d'y répondre sans y mêler des critères moraux ou sans connaître et adopter les finalités propres des acteurs sociaux. Or, celles-ci sont très diverses: défense de l'opprimé, protection des équilibres politiques, économiques et sociaux du pays d'accueil, intérêts diplomatiques internationaux, défense de l'image et des intérêts des œuvres d'entraide ou des autorités en matières d'asile, etc. Un large éventail d'intérêts parfois contradictoires constituent les enjeux implicites de l'asile et façonnent à leur tour le cadre légal dans lequel une action doit obligatoirement s'insérer.

Il semble clair que tout programme appliqué visant la modification du système observé se subordonne inévitablement à une finalité extérieure. Autrement dit, l'anthropologue peut choisir de mettre ses connaissances au service d'un des principaux acteurs sociaux – autorités, œuvre d'entraide, migrants, population hôte –, dont il adopterait les buts, directement ou indirectement. Sur ce point, certes crucial, le choix d'une finalité me semble intimement lié aux valeurs morales de l'anthropologue. A ceci près que le propre de l'anthropologie consiste précisément à prendre en considération l'ensemble des facteurs en interaction, et non un seul. Choisir la défense d'un seul intérêt aboutirait par conséquent à la dénaturation de l'anthropologie et de ses connaissances. L'anthropologue, à son tour, se verrait contraint de mener une action dans un registre différent de celui de l'anthropologie, en jouant le rôle d'un économiste, d'un politicien ou d'un militant en faveur des droits de l'Homme².

Cette voie peut se montrer extrêmement tentante. Face aux difficultés immenses de l'insertion en Suisse et à ses conséquences

² Malgré la noblesse de cette cause, elle ne définit pas en premier lieu la nature de l'anthropologie.

parfois désastreuses sur l'équilibre de réfugiés déjà fragilisés par leur passé, l'anthropologue pourrait être séduit par une action militante, plus valorisante parfois que l'observation neutre. *L'anthropological advocacy* consiste précisément à représenter une minorité culturelle tout en défendant ses intérêts. Il s'agit, selon Bruce Albert (1995: 111), de «diverses formes de "rapatriement" du savoir et du savoir-faire anthropologique dans l'action sociale en faveur des droits civiques des peuples minoritaires». Dans certains cas, *l'anthropological advocacy* consiste en diverses activités de médiation, de documentation ou d'évaluation. Mais il peut s'agir également de militantisme pur au profit d'une cause unique et partielle, ce qui sort du domaine spécifique de l'anthropologie.

Selon Hastrup et Elsass (1990: 301), «to be advocate anthropologists have to step out their profession, because no "cause" can be legitimated in anthropological terms. Ethnographic knowledge may provide an important background for individual advocacy for a particular people, but the rationale for advocacy is never ethnographic; it remains essentially moral in the broadest sense of this term». Dans le domaine de l'asile, de nombreux groupes de soutien spécifiquement orientés vers une seule minorité ethnique mettent parfois en œuvre des programmes à caractère culturel. Il s'agit souvent de projets gravitant autour d'un centre de documentation consacré, par exemple, à la cause kurde ou tamoule, accompagné de différentes activités folkloriques et culturelles. L'approche anthropologique ne représente souvent qu'un prétexte pour attirer l'attention sur les traitements inhumains dont sont victimes les ressortissants de l'ethnie en question. L'intention qui a présidé à la naissance du projet consiste clairement dans la défense contre les violations des droits de l'Homme, et les groupes fondateurs se proposent également de soutenir l'ethnie en question dans sa lutte politique. L'aspect anthropologique sert alors à attirer l'attention du grand public et à justifier une démarche qui possède pourtant un caractère légitime à bien d'autres égards. Ces groupes sont également

investis par des réfugiés fortement impliqués politiquement, et deviennent parfois le fer de lance de revendications indépendantistes contre un gouvernement oppresseur.

Nous sommes bien loin d'une démarche ethnologique ou d'une réponse anthropologique à un problème, même si le but de la démarche, à savoir la lutte contre les violations des droits de l'Homme, reste méritoire. Cela ne signifie pas que les anthropologues soient dénués de responsabilités morales, mais plutôt que l'anthropologie doit chercher dans son essence même les réponses aux questions qu'elle se pose relativement à l'action et à ses conséquences morales.

Les ressources de l'anthropologie

Afin de servir de base à une action, l'anthropologie ne doit ni se travestir ni se déguiser en une autre discipline. L'anthropologie se caractérise à la fois par un objet particulier et par une méthode précise, qui la distinguent de toutes les autres sciences sociales. Son objet demeure résolument la culture³ sous toutes ses formes et dans toute sa complexité, et sa méthode dote l'anthropologue d'un savoir-faire permettant d'aborder son objet à la fois par l'explicite et l'implicite.

L'objet et la méthode autorisent une prise de conscience des phénomènes culturels sous toutes les facettes de leurs manifestations sociales. Ils favorisent d'autre part la perception de la complexité des systèmes sociaux et culturels en question, de leur résonance sur l'ensemble des éléments du système étudié, et, par conséquent, sur les individus qui y appartiennent et qui le perpétuent. Cette approche anthropologique a pour but premier la description d'une société dans toute sa complexité, ou la description d'un élément d'une société (institutions, individus, valeurs, etc.) en interaction avec l'ensemble des autres éléments.

C'est pourquoi toute réponse de l'an-

³ Concernant le terme «culture», je lui donne dans cet article la définition que Claude Lévi-Strauss propose dans son *Anthropologie structurale*. Lévi-Strauss (1985: 352) appelle culture «tout ensemble ethnographique qui, du point de vue de l'enquête, présente, par rapport à d'autres, des écarts significatifs. Si l'on cherche à déterminer des écarts significatifs entre l'Amérique du Nord et l'Europe, on les traitera comme des cultures différentes; mais à supposer que l'intérêt se porte sur des écarts significatifs entre, disons, Paris et Marseille, ces deux ensembles urbains pourront être provisoirement constitués comme deux unités culturelles». Cette définition possède un grand intérêt pratique, car elle autorise une analyse des cas de changement culturel lors de migrations.

thropologie au problème de l'application me semble beaucoup plus étroitement liée à la qualité de la description et de l'analyse d'un milieu ou d'un processus culturel, plutôt qu'à la finalité de l'action, qui, elle, relève du politique, de l'économique ou de l'éthique. Cela n'implique pas le fait que l'anthropologie et les sciences appliquées soient irrémédiablement séparées. Mais plutôt que, dans les sciences de l'homme, la définition des buts à atteindre et les moyens d'y parvenir dépendent de la connaissance du milieu culturel où se portera l'action, et donc, dans une certaine mesure, de la qualité des recherches anthropologiques consacrées à ce milieu. L'anthropologie peut alors servir de cadre à une application sociale ou sociologique, plus précisément dirigée vers un objet ou un but particulier. Certaines finalités peuvent faire consensus auprès de l'ensemble des partenaires, y compris de l'anthropologue. Il s'agit souvent des éléments découlant directement des différentes conventions des droits de l'Homme, comme le droit au travail, le droit à être scolarisé, le droit de mener une vie digne, etc. L'anthropologue peut s'employer à donner à la société les moyens de concrétiser ces droits pour une population de migrants ou de réfugiés, en favorisant l'intégration nécessaire à leur accomplissement. Mais là encore, l'anthropologie ne fixe pas les buts ultimes, mais les modalités nécessaires à les atteindre.

En bref, l'application de l'anthropologie ne consiste ni à se mettre au service d'une finalité fixée arbitrairement par une instance extérieure, ni à défendre une cause ou une population donnée. Il s'agit plutôt de produire la description et l'analyse globale d'une société ou d'un aspect d'une société, afin, d'une part, de faciliter l'établissement ou l'évaluation des buts, et, d'autre part, d'établir les moyens mis en place pour les atteindre. Cette approche consacre le rôle incontournable de l'anthropologie au premier comme à l'ultime stade de l'application, en lui conférant la compétence de participer, en tant que conseillère, à l'élaboration des buts à poursuivre, puis des moyens de les atteindre.

Anthropologie appliquée et asile

L'anthropologie peut jouer malgré tout un rôle actif dans le domaine de l'asile, sans pour autant poursuivre des finalités définies par une instance extérieure. Cela consiste d'une part à optimiser la communication parmi les partenaires du système, afin, d'autre part, d'améliorer la pertinence des objectifs fixés par ceux-ci.

Une des caractéristiques de l'asile réside, nous l'avons dit, dans le manque de communication entre les différents groupes qui le composent, qui ne se connaissent pas. Un exemple suffira peut-être à esquisser la difficulté de communiquer entre partenaires: de nombreux réfugiés, qui ont connu des régimes totalitaires et des structures claniques, éprouvent une énorme difficulté à concevoir qu'une institution telle que Caritas puisse être partenaire de l'Etat tout en restant indépendante de l'autorité fédérale. Certaines personnes, je pense surtout aux somaliens, imaginent même que Caritas peut influencer toute décision prise par une quelconque instance (canton, police des étrangers, régies, employeurs, etc.). Cette situation paralyse alors toute collaboration entre les réfugiés et l'institution chargée de les assister. Dans ces cas extrêmes, les tentatives d'explication portent rarement leurs fruits, et entachent la relation d'une méfiance croissante de la part des réfugiés, qui nourrit à son tour l'absence de dialogue.

Certes, les groupes communiquent, mais la communication reste figée sur un niveau technique: application des droits et devoirs prévus par les textes légaux, octroi de prestations d'assistance, sanction des comportements hors normes, etc. Les valeurs et les motivations culturelles qui provoquent ou expliquent les actes d'un des groupes en présence demeurent en grande partie ignorées par les autres interlocuteurs. Cette situation provoque d'innombrables malentendus. Elle engendre en conséquence une augmentation quantitative des textes juridiques et des recommandations visant à canaliser les comportements en renforçant l'aspect normatif de l'asile. A son tour, les

lois et les normes risquent d'être appliquées sans que les principaux intéressés en comprennent le sens et les buts, ce qui provoque une augmentation des difficultés de communication entre la société d'accueil et les migrants. Dans ce contexte, on en vient parfois à oublier que l'asile met en présence des cultures différentes et des *expressions* – au sens large – divergentes. Dans de nombreux cas, la vie en exil est l'objet d'une interprétation culturelle. Le besoin d'échapper à un persécuteur en constitue le plus petit dénominateur commun mais il ne représente pas le seul facteur de départ. A ce besoin s'ajoutent les rôles culturels de la migration, qui se déclinent dans les modes religieux, sociaux ou économiques, etc. et qui diffèrent selon l'appartenance des migrants. Dans bien des cas, le vécu matériel et social du réfugié sera interprété selon le système de valeur de sa culture d'origine, qui subit lui-même des altérations. Dans la mesure où les réactions du pays d'accueil se limitent à l'application des textes légaux, concentrés sur la protection contre le persécuteur, il paraît inévitable que les mesures prises ne soient pas entièrement adéquates. A l'inverse, les attentes nourries par les migrants correspondent rarement aux réalités de la vie des réfugiés. L'anthropologue peut également jouer un rôle important dans ce cas également, en expliquant aux personnes concernées certains aspects de la culture du pays d'accueil.

Le manque de communication se traduit à terme par des difficultés d'intégration pour les réfugiés, ou par des discours à tendance xénophobe de la part des habitants du pays d'accueil. Le travail d'assistance des réfugiés admis définitivement en Suisse illustre quotidiennement l'état de tension dans lequel vivent les migrants. L'insuffisance des connaissances des réfugiés sur leur pays d'accueil, ses institutions et sa population, ses lois, ses valeurs et ses symboles occasionnent nombre de malentendus qui peuvent mener soit à des états de violence extériorisée, soit à des situations de renoncement aux tentatives d'intégration. En outre, les troubles dus à la persécution antérieure au départ, et l'ensemble des problèmes causés par la fuite puis par l'ac-

culturation sont fortement intensifiés par l'incompréhension du fonctionnement de la culture d'accueil ou par le désintérêt de la population hôte pour les exilés. Toutefois, l'expérience montre que lorsque réfugiés et Suisses apprennent à se connaître, ou lorsqu'un comportement culturellement motivé est expliqué à chacune des personnes impliquées dans une crise, il arrive bien souvent que les peurs, les tensions et les critiques s'estompent.

Une telle situation peut servir de point de départ à une démarche d'anthropologie appliquée. Le contexte comporte en effet un manque évident de compréhension mutuelle, avec pour conséquence le fait que les identités attribuées à tort prennent une importance largement exagérée en rapport avec les particularités et les motivations réelles des différents groupes en présence. L'anthropologue peut alors jouer un rôle de «traducteur culturel». Sa tâche consiste à étudier les différents groupes en présence, à mettre en lumière les attitudes propres à chaque groupe (suisse et étrangers), à placer en perspective les différentes logiques culturelles et surtout à les expliquer, avec des moyens adaptés culturellement, aux autres partenaires du système de l'asile.

Cette manière d'appliquer l'anthropologie fixe des conditions-cadres dans lesquelles d'autres applications plus ciblées pourront prendre place. Elle correspond également à une demande sociale, comme le formulait Paul Jorion, dans le sens où l'absence de communication réelle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. L'application anthropologique consiste ici uniquement dans le fait de transcrire les attitudes culturelles d'un groupe en éléments compréhensibles par les autres. Si des modifications du système en résultent, elles ne seront pas provoquées par une action opérée par l'anthropologue lui-même ou par son intermédiaire, mais elles résulteront du dialogue entre les différents groupes impliqués. De cette façon, l'anthropologue exclut l'action unilatérale, et verse ses connaissances à l'ensemble des réseaux de partenaires en présence⁴.

Les occasions d'appliquer cette forme de médiation ne manquent pas. Le rôle de l'anthropologue comme médiateur entre deux

⁴ Il serait bien sûr naïf de croire que les groupes en présence, autorités et réfugiés par exemple, jouiraient du même pouvoir dans l'élaboration d'une politique d'asile. Il semble certain pourtant que les éléments de cette politique correspondraient mieux aux besoins si les principaux partenaires de l'asile se donnaient les moyens de véritablement communiquer et de connaître leurs motivations réciproques ou leurs stratégies dévoilées.

cultures ne se limite pas à des situations globales. Lorsqu'il s'agit de réaliser des programmes concrets, mis en place par l'autorité ou par des particuliers, l'anthropologue doit également jouer un rôle important afin que les modalités d'application d'un projet correspondent réellement aux particularités et aux attentes du groupe cible, et que le projet soit éventuellement modifié ou formulé en des termes plus appropriés. Trop souvent, des programmes échouent faute d'avoir pu cerner les besoins réels de la population concernée, faute d'avoir laissé les intéressés s'exprimer, ou faute d'avoir cerné l'importance culturelle d'un élément qui semblait anodin aux concepteurs du projet.

Trois exemples de projets permettront de mieux cerner l'application d'une telle démarche dans la réalité de l'asile. Ils s'inspirent, consciemment ou non, des lignes directrices formulées plus haut.

Intégration dans le monde du travail

A Bâle, le *Kurs und Begegnung Zentrum für Flüchtlinge und Fremdsprachige* a mis au point, après plusieurs années d'expérience, un cours d'intégration au monde du travail. Basé sur un apprentissage technique et théorique, le projet comporte un module d'enseignement de l'allemand et d'autres disciplines scolaires. Le but déclaré de ce programme ne se limite pas seulement à l'acquisition de techniques et de savoir théorique propres au pays d'accueil mais vise également un échange à propos du système culturel dans lequel s'inscrivent ces connaissances. Ainsi, les responsables du projet ont-ils complété le cours par un ensemble d'informations sociales et administratives, de façon à faciliter l'insertion des réfugiés dans la vie quotidienne. Bien que cela puisse paraître élémentaire, cette façon de procéder n'est pas toujours appliquée dans les autres régions de Suisse. Le cours se poursuit par un stage de formation pratique: travail du bois, des métaux, des textiles, etc. Le but déclaré ne consiste pas à transformer les candidats en véritables artisans. Les quelques semaines de travail en atelier serviront

plutôt à se familiariser avec certaines valeurs particulièrement appréciées en Suisse: ponctualité, respect des horaires de travail, discipline, soucis des finitions, autant de qualités que les futurs employeurs apprécieront. Le cours proprement dit se termine par un stage de six mois dans une entreprise de la région bâloise, qui procurera aux réfugiés une expérience indispensable pour la suite de leur vie professionnelle.

De l'avis des concepteurs du projet, un des atouts principaux de ce programme réside dans le fait de susciter un échange sur les valeurs et les modes de vie en Suisse, à partir de situations prises dans le monde du travail et de la vie quotidienne. Les buts et les intentions des réfugiés peuvent être précisés, reformulés ou modifiés à partir d'éléments concrets, prétextes à des discussions qui permettent de mettre en perspective certains éléments dans le système de valeur de la population d'accueil. D'autre part, les autorités et les employeurs suisses peuvent, par ce biais, établir un contact avec les migrants, qui s'est parfois concrétisé par l'engagement de réfugiés au sein d'entreprises locales.

Les centres pour femmes

A Genève, Neuchâtel et Lausanne, pour ne prendre que trois exemples, des femmes se retrouvent régulièrement entre elles, dans le cadre de projets mis en place par des associations humanitaires. Les groupes se composent de migrantes, réfugiées ou requérantes d'asile, et de Suissesses. L'opération a pour but de créer des espaces réservés aux femmes uniquement, où elles se consacrent à différentes activités pratiques et théoriques. Nés du besoin de sortir les femmes de l'isolement, et plus particulièrement les femmes musulmanes, ces centres jouent un rôle culturel important. Les femmes de religion islamique sont souvent confrontées en Suisse à un renforcement de la réclusion, lié au fait que les familles de migrants se trouvent dans un environnement social et culturel où les anciens liens d'appartenance, telles que la famille élargie, ne jouent plus. Leur univers se limite alors

à l'espace domestique, alors que les époux exercent un rôle social tourné vers l'extérieur.

Le rôle culturel de ces espaces revêt un caractère capital. Ils suppléent aux lieux de socialisation féminine présents dans la culture d'origine, à la fois multiples et diffus (certaines zones du marché, certaines pièces de la maison, etc.), mais que les femmes peuvent difficilement reproduire dans la société d'accueil. De surcroît, le contact que les migrantes entretiennent dans ces centres avec les femmes suisses déclenche également certains processus d'intégration, tout en évitant que ces espaces se transforment en ghettos culturels. Comme dans l'exemple précédent, les centres-femmes occasionnent nombre de discussions sur les problèmes de la vie quotidienne et culturelle auxquels les utilisatrices sont confrontées.

Ces exemples ne tirent pas leur origine d'une démarche consciente d'anthropologie appliquée. Ils sont nés de l'énergie et des réflexions de personnes confrontées quotidiennement aux difficultés d'intégration des réfugiés. Ils proposent cependant *de facto* des solutions d'inspiration anthropologique aux problèmes des migrants, en provoquant un échange culturel par le biais d'activités concrètes. En ce sens, ils rejoignent la problématique que nous avons discutée plus haut, en proposant aux intéressés des zones de médiation. Suisses et migrants peuvent «traduire» certaines facettes de leur identité culturelle et les rendre plus familières à l'autre, par l'intermédiaire d'activités concrètes. Les retombées bénéfiques au niveau de l'intégration ne proviennent pas de la volonté d'assimiler les ressortissants d'une culture étrangère mais plutôt du fait que les activités proposées provoquent des contacts, des tentatives de compréhension interculturelle, qui, à leur tour, désamorcent les peurs, les angoisses, les incompréhensions ou les malentendus qui constituaient les véritables freins à l'intégration. Le bénéfice n'en revient pas uniquement aux réfugiés, mais également à la population hôte et aux autorités, qui disposent d'un organe «partenaire» permettant une meilleure connaissance des milieux de réfugiés.

Prévention de la santé

L'association *Appartenances*, à Lausanne, applique une méthode plus proche de l'anthropologie appliquée. Dans le projet de prévention pour la santé, l'objectif déclaré d'*Appartenances* consistait à «aider les migrants à développer leurs propres ressources pour résoudre les crises qu'ils traversent» (*Le Nouveau Quotidien*, 25 mars 1996). Le cœur de la démarche, largement basée sur la psychologie et l'anthropologie, réside dans le fait de former au sein des groupes d'étrangers – réfugiés, requérants d'asile, travailleurs immigrés – des personnes capables de soulager les ressortissants de leur communauté aux prises avec des difficultés. Le programme ne cherchait pas à imposer une méthode unique à des groupes provenant d'horizons très variés – Amérique du Sud, Afrique, Bosnie, Turquie, Portugal – mais à développer pour chaque groupe et avec l'aide de chaque participant étranger une méthode et une approche particulière, adaptée à leur milieu culturel. En plusieurs endroits de Suisse romande, des projets précis sont déjà issus de ce programme, à l'initiative de migrants, visant tous à une plus grande communication entre Suisses et communautés étrangères.

Le projet est né de la volonté d'agir par l'intermédiaire de la structure culturelle. La façon concrète d'atteindre cet objectif et les étapes successives n'ont pas été imposées de l'extérieur mais ont résulté d'une collaboration étroite entre les responsables du projet et les migrants eux-mêmes. A nouveau, la condition de réussite fut une traduction adéquate de l'objectif et des moyens de l'atteindre dans chaque communauté culturelle.

Conclusion: question de temps et de crédibilité

Les projets atteignant avec succès leurs objectifs pratiquent une démarche globale, en considérant l'asile comme un fait social total. Une grande importance est donnée aux migrants, non seulement dans l'élaboration des buts concrets mais également dans la mise en œuvre des moyens pour atteindre chaque étape de la réalisation. Une des clés de la réussite consiste à ménager des espaces servant au renforcement du dialogue et à la traduction interculturelle des difficultés quotidiennes. L'accent est mis sur l'origine culturelle des problèmes rencontrés et de la façon de les résoudre en utilisant à la fois les ressources de la communauté de migrants et les éléments mis à disposition par la société d'accueil.

De nombreux responsables de projets appliquent une démarche anthropologique empirique, basée sur le bon sens. L'anthropologue, en collaboration avec d'autres représentants des sciences humaines, devrait, plus encore qu'aujourd'hui, occuper une position-clé dans l'application de tels programmes. Non en tant que concepteur unique du projet, mais en tant que chercheur apte à aborder un milieu dans sa globalité, capable de découvrir l'importance d'éléments particuliers au sein d'un système, et formé à l'écoute interculturelle. Mais deux problèmes essentiels restent à résoudre: la question du temps et celle de la crédibilité.

Bien que le besoin d'action se manifeste longtemps à l'avance, les moyens d'agir sont accordés – si toutefois ils le sont – lorsque l'urgence se fait sentir et lorsqu'il n'est possible que de minimiser le mal. Baré (1995: 73) déclare: «quel commanditaire s'adressant à un anthropologue pour obtenir une réponse souhaitée à une question précise tolérerait que cette réponse prenne la forme d'une monographie, ce produit longtemps exemplaire de la recherche anthropologique?»; et celui-ci de conclure: «d'où le sentiment que l'anthropologie appliquée trahit nécessairement le projet de savoir anthropologique,

que les pratiques d'expertise localisée sont contraires à la nature même de la connaissance anthropologique». Pourtant, sur le plan financier, la somme des dépenses investies pour une étude approfondie semble peu importante en comparaison avec les économies réalisées à long terme: en l'absence d'un dialogue interculturel le risque est grand de voir les minorités de migrants concernées se replier sur elles-mêmes, et, faute de pouvoir jouer un rôle dans la société d'accueil, de vivre constamment à la charge de la population hôte. Les coûts sociaux dus à l'isolement, à la déprime, à la somatisation ou au besoin d'exercer une activité économique sans respecter les normes de la société d'accueil⁵ constituent certainement des sommes supérieures à celles qui seraient investies dans la recherche anthropologique.

Autre défi que l'anthropologie se doit de relever sans plus attendre: renforcer sa crédibilité, tout en se débarrassant d'une image poussiéreuse, celle d'une discipline irrémédiablement tournée vers l'exotique et continuellement à la recherche des rares tribus encore «sauvages». En comparaison avec d'autres sciences également présentes sur ce même terrain (la sociologie ou la psychologie par exemple) et bien que les anthropologues se soient depuis longtemps consacrés à d'autres objets, l'expérience du terrain de l'asile en Suisse montre que l'anthropologie souffre encore d'un grand déficit en crédibilité. Cette ambiguïté a marqué les deux ans que j'ai passés à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, où ma formation d'ethnologue a cédé le pas à un savoir-faire technico-administratif. La faute n'en incombe pas uniquement à cette organisation – qui certes n'a pas pu ou n'a pas su utiliser les connaissances d'un ethnologue – mais aussi à l'urgence des solutions à trouver, à l'imbroglio juridique qui sert de cadre à l'intégration, et au traitement à court terme des enjeux politiques et économiques liés à l'asile. Autant de facteurs qui interdisent une véritable application des connaissances anthropologiques et laissent en jachère un terrain pourtant riche en possibilités d'intervention.

⁵ Activités illégales, trafics, petite délinquance etc.

Bibliographie

- AGECAS (Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile et réfugiés)
1988. *Programme d'appui au développement professionnel pour les requérants d'asile*. Genève: Agecas (ronéo).
- BARÉ Jean-François (dir.)
1995. *Les applications de l'anthropologie: un essai de réflexion collective depuis la France*. Paris: Karthala.
- BAROU Jacques
1987. «Le travail de l'anthropologue dans le cadres des institutions». *Quelques finalités pour la recherche en anthropologie*, p. 65-72. Mont-rouge: Association française des anthropologues.
- BASTIDE Roger
1971. *Anthropologie appliquée*. Paris: Payot.
- BRUCE Albert
1995. «Anthropologie appliquée ou anthropologie «impliquée»? Ethnographie, minorités et développement», in: Jean-François BARÉ (dir.), *Les applications de l'anthropologie: un essai de réflexion collective depuis la France*, p. 87-118. Paris: Karthala.
- HAstrup Kirsten, ELsAss Peter
1990. «Anthropological advocacy. A contradiction in terms?». *Current anthropology* (Chicago) 13(3): 301-311.
- HAUG Werner
1985. *La Suisse: terre d'immigration, société multiculturelle. Éléments pour une politique de migration*. Berne: Office fédéral des statistiques.
- JORION Paul
1986. «Reprendre à Zéro», in: Jean POUILLON (dir.), *L'Homme. Anthropologie: état des lieux*, p. 335-436. Paris: Navarin/Le Livre de Poche.
- LATOUR Bruno, GALLON Michel (dir.)
1991. *La science telle qu'elle se fait: anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*. Paris: La Découverte.
- LENCLUD Gérard
1995. «Les incertitudes de la notion de science appliquée», in: Jean-François BARÉ (dir.), *Les applications de l'anthropologie: un essai de réflexion collective depuis la France*, p. 49-63. Paris: Karthala.
- LÉVI-STRAUSS Claude
1985. *Anthropologie structurale*. Paris: Plon. (Agora).
- SMITH Pierre
1986. «Le souci anthropologique», in: Jean POUILLON (dir.), *L'Homme. Anthropologie: état des lieux*, p. 373-388. Paris: Navarin/Le Livre de Poche.
- TESTARD Alain
1986. «L'objet de l'anthropologie sociale», in: Jean POUILLON (dir.), *L'Homme. Anthropologie: état des lieux*, p. 147-150. Paris: Navarin/Le Livre de Poche.
- ZETTER Roger
1991. «Labelling refugees: forming and transforming a bureaucratic identity». *Journal of refugees studies* (Oxford) 4(1): 39-62.

Abstract

In the intercultural area of asylum policy, the applied anthropologist finds himself in a paradoxical position: the fact of his presence modifies the field he is observing. As a result, the anthropologist may fall into the trap of allowing himself to become the instrument of official policy or, to the contrary, may take sides for a minority of refugees, an option which is all the more seductive given the cultural, social and psychological handicaps which confront many refugees. In order to side step these risks, the author takes as his starting point a key characteristic of the asylum relation: the poor level of communication between the various parties to the process. He argues for a neutral role, that of «cultural translator» in which the anthropologist uses the insights and methods of the discipline to help the parties come to an improved mutual understanding, to perceive correctly each other's needs, motives and values. This approach aims to guarantee the non-partisan stance necessary for a scientific discipline while nonetheless helping in concrete ways to make asylum decisions fairer and more accurate.

Auteur

Après une licence en lettres à l'université de Neuchâtel, où il a rédigé un mémoire sur l'intégration et l'adaptation culturelle de requérants d'asile, Bertrand Cottet a travaillé deux ans auprès de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Il dirige actuellement le secteur *Réfugiés* de Caritas Suisse à Fribourg, et prépare un doctorat en ethnologie consacré au retour des réfugiés.